

ARRIVÉ LE

02 MAI 2022

Communauté de Communes
AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Saint-Brisson, le 25 avril 2022

Monsieur Pascal GERMAIN
Communauté de Communes Avallon
Vézelay Morvan
9 rue Carnot
89200 AVALLON

Le Directeur,

Nos réf. : OT/OG/2022/04/122
Objet : Avis sur le PLUi CCAVM MS2

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu, le 21 avril 2022, la modification simplifiée n°2 de votre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et je vous en remercie.

Cette modification simplifiée concerne des modifications de zonage et de règlement pour permettre à l'érmitage de la Cordelle à Vézelay, afin de lui permettre la réalisation de ses projets de rénovation / refonte / construction. La création d'un STECAL limité à l'emprise de l'érmitage n'a pas de conséquences sur l'environnement d'une façon général, ni sur l'économie de votre PLUi.

Nous n'avons donc pas de remarques particulières à formuler, et rendons un avis favorable à cette modification simplifiée.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Olivier GEORGES

